

Mes camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SNUDI-FO de la Mayenne et de l'UD FO 53. La Mayenne c'est un petit département avec environ 1200 enseignants et 230 écoles publiques.

Notre section continue son développement avec une augmentation de près de 300% du nombre d'adhérents depuis 2015. Notre section est structurée avec un bureau départemental actif et aujourd'hui, des collègues syndiqués référents FO dans leurs écoles ou leur secteur. Les informations que nous apportons aux écoles, aux collègues sont appréciées pour leur justesse et leur clarté. Mais c'est bien notre investissement sur le terrain qui commence à être reconnu : les visites d'écoles, les nombreuses RIS et notre détermination dans la défense des dossiers individuels. Nous avons pour objectif de confirmer son développement dans la perspective d'une implantation forte et durable dans le département.

Avec l'application de PPCR dans l'éducation nationale, les premiers rendez-vous de carrière ont lieu, des collègues essuient les plâtres et ne savent pas encore à quelle sauce ils vont être mangés. L'administration locale reconnaît même être dans le flou, mais il faut bien l'appliquer ce protocole avec sa belle grille d'évaluation. Dans le cadre de cette évaluation il y a l'accompagnement. En Mayenne depuis plusieurs années, des IEN tentaient ici où là, d'imposer les évaluations d'école. Aujourd'hui, les notes de service des IEN sont claires : « note de service évaluation d'école : l'accompagnement collectif dans le PPCR / Accompagnement collectif : démarche d'évaluation inscrite dans le cadre du projet académique AMBITION COOPERATION, plus particulièrement : travailler ensemble pour la réussite de tous. » Si les collègues pouvaient jusqu'alors s'y opposer, aujourd'hui cela est directement inscrit dans le décret, et c'est plus délicat, même s'il est précisé que l'accompagnement est proposé. Dans notre département, les pressions des autorités académiques s'accroissent pour imposer les évaluations d'école sur la base d'une, deux ou trois écoles par circonscription, volontaires ou désignées « volontaires » ; en témoignent les relances systématiques des IEN lors des réunions de rentrée.

Dans le 53, des IEN ont déjà fait participer des parents d'élèves à l'évaluation d'école, en présence parfois d'élus ! Un exemple concret : le directeur ou la directrice se retrouve face à des parents qui critiquent ouvertement les modes d'évaluation des élèves ; un élu qui considère que la communication avec les enseignants n'est pas suffisamment bonne ou « constructive »... Certains de ces entretiens se sont parfois déroulés avec 2 IEN (dont l'IEN de la circonscription) les représentants de parents, des élus en présence d'enseignants !

Cette opération n'est rien d'autre que l'application à l'école d'une démarche managériale d'entreprise. Les effets humains seront dévastateurs pour les collègues. Et l'accompagnement individuel lui aussi se met en place progressivement. T1, T2 tous concernés avec une pression supplémentaire exercée sur ces collègues, mais aussi pour tout collègue dont l'IEN estimerait le besoin d'être accompagné !

Les dispositions de PPCR sont inacceptables, depuis 2015 nous alertons. Aujourd'hui, avec son application, les collègues mesurent davantage encore : continuons nos initiatives, informons au plus près de nos collègues.

Organisations du service des remplaçants :

Dans une note de service adressée aux personnels TR, notre DASEN indiquait : « *Dans la mesure où le titulaire remplaçant est rattaché à une école dont le rythme est de 4 jours par semaine, ce dernier doit être disponible tous les mercredis matin au départ de son domicile.* » Nous lui avons alors écrit pour lui faire part de notre étonnement. Cela s'apparente effectivement à une astreinte. Comment font les collègues TR qui ont des enfants dans cette situation ? Ils les font garder en prévision tous les mercredis matins ?

Les responsables administratifs ont alors sollicité une rencontre. Lors de cette entrevue nous avons demandé sur quelle base réglementaire l'administration s'appuyait pour assurer que les collègues TR (titulaires remplaçants) rattachés à une école de 4 jours devaient être disponibles tous les mercredis matins au départ de leur domicile.

Le secrétaire général nous a expliqué que les responsables des gestions des ressources humaines ont fait une proposition en CAPD pour que tous les TR soient disponibles les mercredis matins, à partir de leur domicile, afin de répondre aux demandes de remplacements. Le SG affirme même que les organisations syndicales présentes en CAPD (pas FO) ont étudié et validé la proposition !

Nous comprenons parfaitement la difficulté pour les personnels administratifs, à pallier aux difficultés liées à la territorialisation de l'école et aux décrets Blanquer, Peillon, Hamon (rythmes scolaires) cependant, en tant que représentants des personnels et garants des droits de ces derniers, nous ne pouvons que nous opposer à cette modalité. Les TR ne sont pas corvéables à merci ! S'il n'y a pas d'astreinte de leur domicile (Seul un préfet, en dehors du secteur de la santé, peut assigner une astreinte) aucun collègue n'est obligé d'être disponible les mercredis matins, et encore moins de répondre au téléphone.) Rappelons cependant que depuis le décret de 2014 modifiant le décret de 2008 relatif aux obligations de service un TR peut dépasser les 24 heures hebdomadaires, et celui qui est rattaché à une école à 4 jours peut travailler le mercredi matin ; seulement il doit recevoir une mission de délégation de remplacement avant le mardi soir.

Inclusion : Dans notre département 13 élèves sont en attente d'une place en IME et 45 élèves sont en attente d'une place en ITEP. Je ne parle pas des élèves attendant une place en ULIS. Ces élèves sont par conséquent tous scolarisés en « milieu ordinaire ». A cela s'ajoutent les 84 élèves avec une notification MDA qui ne sont pas accompagnés par un AVS-AESH. Lorsque nous intervenons à l'IA on nous renvoie les problèmes de recrutement et les manques de moyens (plafond emploi) : nous devrions l'accepter. Nous ne sommes pas les gestionnaires, et nous ne sommes pas responsables des défaillances d'un système. Les responsables administratifs eux en revanche se placent à nouveau dans une situation d'illégalité faute de moyen et même au nom de l'inclusion scolaire systématique. Nous sommes régulièrement contactés par des collègues qui vivent des situations ingérables.

Dans sa note du 26 septembre dernier, le 1er ministre évoque le programme « action publique 2022 », dont l'un des objectifs annoncés est l'accompagnement rapide de la baisse des dépenses publiques. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a déjà prévu sa feuille de route : transferts de missions entre les différents niveaux de collectivités, transferts au secteur privé, voire abandon de missions. Le message est on ne peut plus clair c'est : Moins de services publics !

Au SNUDI-FO 53, avec notre UD nous demandons toujours le retrait de la loi El-Kohmri. Le code du travail dans le privé, ce sont les statuts dans la fonction publique. Et aujourd'hui, nous sommes fiers au SNUDI-FO de la Mayenne, avec notre UD, avec notre fédération, et en toute logique de garder cette clarté dans la revendication: à bas les ordonnances Macron !

Mes camarades, il n'y a rien à négocier quand il s'agit de reculs sociaux ; nous avons trop perdu de terrain.

Non, la grève générale ne se décrète pas, mais c'est dans l'ADN de FO, dans la continuation de la vraie confédération générale du travail, dans le respect de la charte d'Amiens que nous devons, face à des agressions sans précédents nous donner tous les moyens de nous y opposer, de nous défendre, pour renverser la vapeur ! Il est de notre responsabilité d'apporter le souffle nécessaire aux travailleurs et aux exploités de ce pays ; la résignation ne peut pas être de mise !

A bas les décrets Peillon-Hamon et Blanquer sur les rythmes scolaires, à bas la loi de refondation, à bas le PPCR !

Vive le syndicalisme de lutte de classe libre et indépendant !

Vive le SNUDI-FO !

Vive la CGT-FO !